

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Commune de LEVIE (20170)
Etude de Maître Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (20100),
1 Av. Hyacinthe Quilichini.
Tel : 04 95 77 02 19 – Fax : 04 95 77 16 96**

LE PREMIER OCTOBRE DEUX MIL DIX-HUIT

Aux termes d'un acte reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire de la République recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, titulaire d'un office individuel ayant son siège à SARTENE (20100).

Il a été dressé conformément à l'article 1^{er} de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil au profit de :

Monsieur Jacques Toussaint STROMBONI, veuf de Madame Marie CHIAVERINI, demeurant à LEVIE (20170) hameau de Pantano Né à LEVIE (20170), le 23 avril 1880. Y décédé, le 22 décembre 1968.

A été déclaré propriétaire des biens ci-après :

Sur le territoire de la commune de LEVIE (CORSE-DU-SUD) 20170, Hameau de Pantano : une maison à usage d'habitation élevée d'un étage et combles sur rez-de-chaussée composée, savoir : au rez-de-chaussée : un séjour et une cuisine ; à l'étage : trois chambres, une salle d'eau et un WC.

Cadastrée Section F numéro 431, ldt Pantano, surface : 00 ha 01 a 85 ca.

Conformément à l'article 1^{er} de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

Les oppositions seront reçues en l'Etude du Notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

**POUR AVIS, Me Bernadette CESARI, Notaire Officier Public
Adresse mail de l'étude : office-cesari@notaires.fr
(Où doit être envoyé l'avis de réception par la Préfecture et la C.T.C.)**